

La fiscalité tunisienne

telle que perçue par les entreprises

Compte tenu du coût fiscal de plus en plus élevé dans le coût global des biens et services, la fiscalité est devenue l'un des facteurs déterminants de l'activité de l'entreprise et de sa compétitivité. En effet, outre son impact sur les choix et décisions faits par l'entreprise, le système d'imposition est l'un des facteurs que cette dernière doit pouvoir maîtriser afin de fixer sa stratégie et d'assurer sa bonne gouvernance.

Or, selon certaines études et en dépit des réformes introduites par le législateur depuis 1988, la compétitivité fiscale semble être mise à mal dans la mesure où la fiscalité supportée par l'entreprise tunisienne s'avère lourde par rapport à ses concurrentes étrangères et ce, en raison entre autres **d'une répartition inéquitable** de la charge fiscale au sens large, c'est-à-dire celle englobant aussi les prélèvements sociaux. Il importe dès lors de voir la perception de ce volet par les entreprises en vue d'engager les réformes nécessaires permettant de soigner l'image du fisc tunisien.

Pour avoir une idée sur la perception portée par les entreprises sur ce volet, la fiscalité a fait l'objet d'un module spécifique dans l'enquête compétitivité réalisée en 2013. Cette dernière a ciblé 1150 entreprises privées aussi bien industrielles que de services et opérant sur tout le territoire tunisien. Avec 821 entreprises ayant répondu au questionnaire, le taux de réponse est de 73%. (*)

Résultats de l'enquête compétitivité 2013

Les résultats recueillis à ce sujet sont forts intéressants et confirment à plus d'un titre la nécessité urgente d'une vraie réforme du système d'imposition en Tunisie.

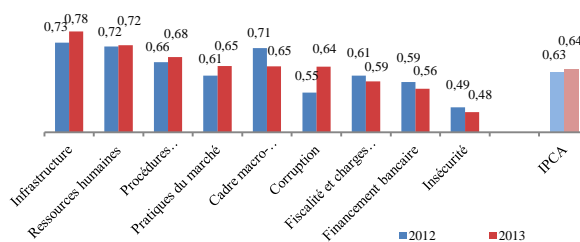
En effet, l'indicateur synthétique de l'environnement des affaires au niveau global, qui tient compte de toutes les perceptions qu'elles soient positives ou négatives, appelé « indicateur de perception du climat des affaires (IPCA) » s'est situé au niveau de **0.635** sur une échelle allant de 0 à 1¹ enregistrant une amélioration relative par rapport à celui calculé sur la base de l'enquête 2012.

Cependant sur les neuf facteurs retenus pour le calcul de l'IPCA, et réunis pour la première fois dans un seul facteur, la fiscalité et les charges sociales ont un indicateur de 0.589, se classant en troisième position derrière l'insécurité et le financement bancaire comme domaine défavorablement perçu.

¹ Plus l'indicateur se rapproche de 1, plus le climat des affaires est jugé favorable.

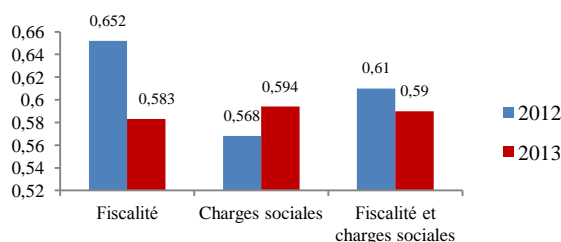
* Le rapport complet est disponible sur le site de l'ITCEQ

Indicateur de perception du climat des affaires



En outre, la perception des chefs d'entreprise des charges sociales est moins négative que celle portée sur la fiscalité.

Indicateur de perception de la fiscalité et charges sociales



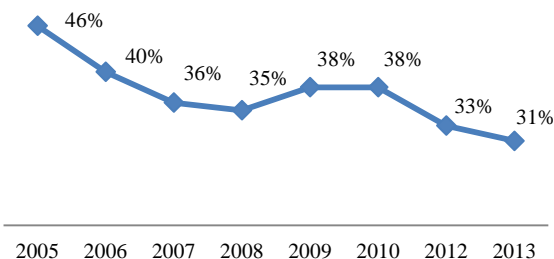
De même, l'appréciation des chefs d'entreprise n'a pas évolué de la même manière pour les différentes composantes de ce facteur, notamment au niveau de la fiscalité qui comporte plusieurs éléments dont l'acuité, en tant qu'obstacle, diffère d'une composante à une autre. D'où l'intérêt d'analyser ce domaine en commençant par les charges sociales pour aborder ensuite la fiscalité.

1. Charges sociales

En se classant en quatrième position après l'insécurité, le coût des crédits et la concurrence déloyale, les charges sociales sont considérées comme obstacle majeur par 31% des entreprises enquêtées. Ce problème est plus ressenti par les grandes firmes que par les PME. La ventilation sectorielle montre que la contrainte des charges sociales est plus exprimée dans le THC (40%) et les BTP (43%) au niveau de l'industrie, et dans le transport (37%) et la santé (35%) pour les services.

Cependant et bien qu'elles soient considérées comme une contrainte majeure au développement par près du tiers des entreprises, les charges sociales apparaissent mieux perçues qu'il y a quelques années et la perception y afférente continue de s'améliorer malgré les difficultés économiques que connaissent les entreprises après la révolution.

Entreprises considérant les charges sociales comme contrainte majeure

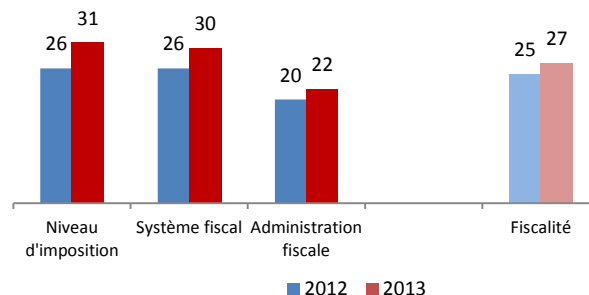


Une telle évolution laisse penser que les chefs d'entreprise acceptent de plus en plus comme coût nécessaire de payer la contribution patronale pour la protection sociale de leurs employés. Elle pourrait être aussi interprétée comme effet des mesures d'incitation entreprises par le gouvernement pour encourager l'emploi des diplômés par la prise en charge des contributions patronales durant une période déterminée.

2. Fiscalité

L'amélioration de la perception relevée pour les charges sociales n'est pas vérifiée au niveau de la fiscalité ; bien au contraire, entre 2012 et 2013 elle est devenue encore plus négative à tous les niveaux.

Entreprises considérant la fiscalité comme une contrainte majeure (en %)



Cette perception négative est encore mise en exergue lorsque plus d'une entreprise sur quatre (27%) classent la fiscalité parmi les trois contraintes dominantes de l'environnement des affaires handicapant le développement de leur activité.

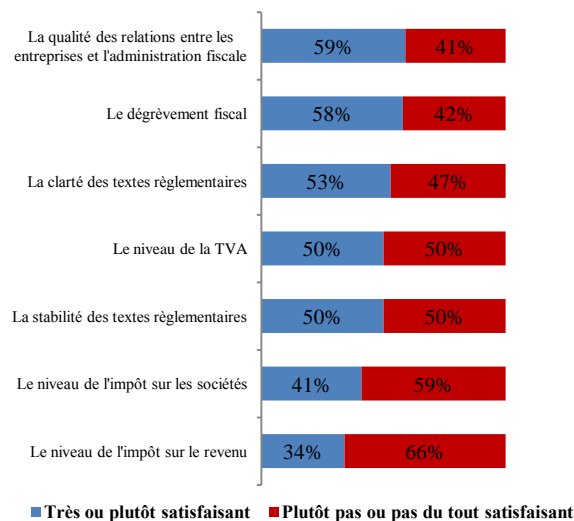
La non satisfaction des entreprises est exprimée dans différents volets mais à des degrés différents.

Les taux d'imposition sont les plus défavorablement perçus

Avec 31% des entreprises considérant le niveau d'imposition comme obstacle sévère, les taux d'imposition ressortent comme le volet de la fiscalité le plus contraignant. Ce problème est plus ressenti par les petites entreprises que par les grandes firmes et les entreprises de moyenne taille.

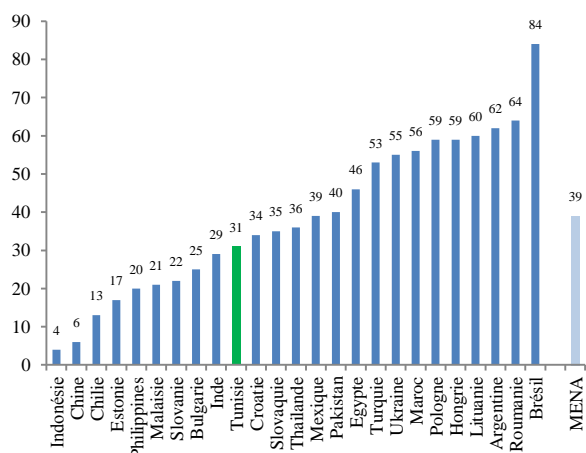
En outre, l'impôt sur les sociétés n'est pas le principal motif de plainte des entreprises. En effet, interrogés sur leur degré de satisfaction par rapport à plusieurs aspects de la fiscalité prévalant en Tunisie, les entrepreneurs apparaissent moins satisfaits de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et du niveau de la TVA que d'autres volets de la fiscalité. Ce qui dénote que la pression fiscale est lourde pour les entreprises œuvrant dans la transparence.

Perception du système fiscal



A ce titre, il importe de signaler qu'une comparaison avec les pays couverts par l'enquête ICA de la banque mondiale auprès des entreprises manufacturières montre que le pourcentage des entreprises considérant le niveau d'imposition comme une contrainte majeure est plus élevé en Tunisie que dans plusieurs pays concurrents comme le Chili, la Bulgarie, la Chine et l'Indonésie.

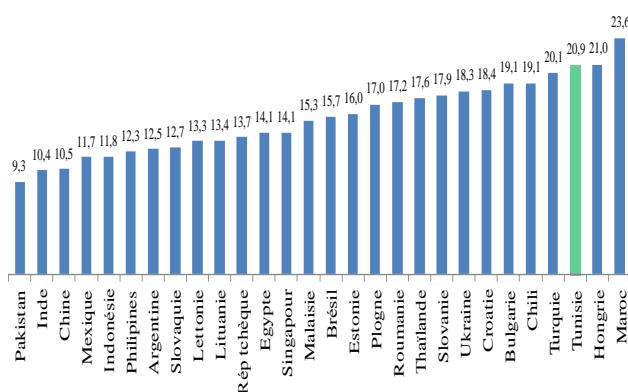
Entreprises considérant le niveau d'imposition comme une contrainte majeure (en %)



Source: enquête ICA de la banque mondiale

Cette différence de perception qui reflète un niveau relativement élevé des prélèvements fiscaux en Tunisie corrobore aussi certaines données quantitatives internationales qui montrent une pression fiscale plus lourde que celle prévalant dans plusieurs pays concurrents.

Pression fiscale 2011 (en %)



Source : Government Finance Statistics

Or et dans une optique de compétitivité, un impôt trop lourd par rapport aux standards internationaux est un impôt qui handicape la compétitivité des entreprises nationales et rend la place peu attrayante pour les investisseurs internationaux. D'où la nécessité d'agir vers la baisse des taux.

A ce titre, 80% des entreprises enquêtées pensent qu'une baisse de l'impôt sur les sociétés élargirait l'assiette d'imposition et la moyenne du taux qui serait

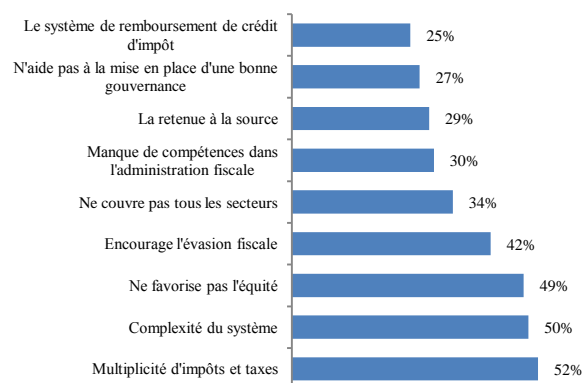
le plus approprié, selon les chefs d'entreprise, se situe à 18% sachant que le taux le plus fréquemment proposé est 20%.

Les plaintes des entreprises ne portent pas spécifiquement sur le niveau de l'impôt, mais concernent l'ensemble du système fiscal

Se classant après le niveau d'imposition, le système fiscal, en lui-même, est perçu par 29% comme obstacle sévère pour le développement de l'entreprise ; Cette perception étant plus marquée au niveau des entreprises non totalement exportatrices que parmi les autres.

Interrogés sur les principales faiblesses caractérisant le système en vigueur, plus de la moitié des interviewés ont évoqué sa complexité et la multiplicité des impôts et taxes qu'il renferme.

Principales faiblesses du système fiscal tunisien (en %)



De même il est à signaler que les textes réglementaires régissant la fiscalité tunisienne ne bénéficient pas de la satisfaction d'une part importante des entreprises enquêtées et ce, aussi bien en matière de stabilité que de clarté.

Le système fiscal actuel souffre aussi d'autres faiblesses

En plus de sa complexité et de la multiplicité des impôts qu'il renferme, le système fiscal en vigueur est taxé d'être *inéquitable* (selon 49% des entreprises) et *d'encourager l'évasion fiscale* (42%). Une telle perception, qui est plus répandue dans les entreprises opérant uniquement pour le marché local, corrobore les résultats dégagés dans l'étude « Environnement fiscal de l'entreprise en Tunisie »². En effet, d'après cette étude le taux des prélèvements ne pèse pas de manière égale sur toutes les entreprises dans la mesure où certaines entreprises supportent un taux de pression fiscale très réduit. Il s'agit essentiellement *des entreprises soumises au régime forfaitaire* d'imposition qui contribuent très faiblement à l'effort fiscal du pays et ne supportent pratiquement pas de charges sociales. Selon la même étude, le nombre démesuré des forfaitaires constituent, avec leur faible contribution au titre des prélèvements obligatoires, une source de concurrence déloyale et un facteur qui pénalise les entreprises fiscalement honnêtes.

² Etude préparée par Néji BACCOUCHE

A ce niveau, d'après les résultats recueillis de l'enquête compétitivité 2013 et indépendamment de la taille, près des trois quarts des entreprises (72%) considèrent le régime forfaitaire une contrainte à leur compétitivité qu'il faudrait éliminer.

Cependant, les entreprises soumises au régime forfaitaire ne sont pas les seules à profiter d'une pression fiscale réduite. Il en est ainsi également *des entreprises éligibles aux divers avantages fiscaux* prévus par la législation et qui, dans certains cas, bénéficient d'une franchise fiscale quasi-totale.

A ce niveau, il importe de signaler que cette distorsion fiscale entre les entreprises qui supportent une charge fiscale et sociale conformément au droit commun et celles qui ne la supportent pas, soit en bénéficiant des incitations fiscales, soit en étant soumises au forfait d'impôt, risque d'être économiquement fâcheuse vu que la tentation de la fraude ou de l'évasion continuera à se développer au détriment du civisme fiscal et de la transparence de l'entreprise vis-à-vis du fisc.

Attentes en matière de réforme fiscale : simplification des procédures, baisse des taux et plus d'équité et de transparence

A la lumière de ce qui précède, et comme le réclament plus des deux tiers des entreprises (68%), il apparaît judicieux d'agir, dans le sens de la *simplicité* pour donner droit au contribuable à la bonne information, assurer la bonne application de la loi fiscale et favoriser son acceptation par les agents économiques. Ainsi, les textes fiscaux et les procédures fiscales devraient être d'une compréhension facile et accessible même aux non spécialistes pour que les contribuables soient à même d'évaluer leurs droits et obligations et en tenir compte dans leur prise de décisions économiques. Ce principe de simplicité est de nature à accroître le sentiment de sécurité et *d'équité fiscale*, sentiment, faut-il le signaler, très incitateur à l'investissement. Cependant, la simplicité seule ne pourrait avoir d'effets que si elle est accompagnée d'une administration efficace. En effet, faut-il admettre que le meilleur système fiscal ne vaut que par l'administration qui le met en œuvre. Qu'en est-il alors de la perception portée sur l'administration fiscale tunisienne ?

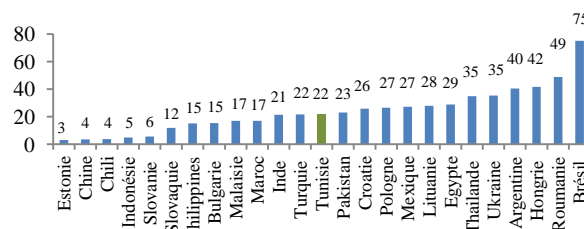
La qualité des relations entre les entreprises et l'administration fiscale est estimée relativement non satisfaisante

Même si elle apparaît mieux perçue que le niveau d'imposition et le système fiscal, l'administration fiscale est considérée par 22% des entreprises

enquêtées comme obstacle sévère pour leur développement.

En comparaison avec les résultats recueillis par la Banque Mondiale, ce taux est relativement élevé par rapport à celui relevé au Maroc et dans certains pays de l'Europe de l'est et de l'Asie.

Entreprises considérant l'administration fiscale comme une contrainte majeure (en %)



Source: enquête ICA de la banque mondiale

La perception portée sur l'administration fiscale se reflète aussi par la qualité de la relation qui la relie avec les entreprises. Or cette dernière est jugée non satisfaisante par 41% des enquêtés et **30% des entreprises considèrent le manque de compétences dans l'administration fiscale comme une faiblesse du système en vigueur.**

De telles perceptions laissent déduire un manque de confiance de la part des entreprises dans l'administration fiscale. Partant, un effort devrait être fourni pour améliorer cette image et rendre l'administration fiscale plus efficace. Ceci suppose une application généralisée de l'impôt, un pilotage et une surveillance administrative performants. De même une administration efficace suppose aussi que la pratique du contrôle fiscal ne soit pas une source de frustration et ne vienne pas affecter la confiance et l'esprit d'initiative des opérateurs économiques, bien au contraire, elle devrait agir pour alléger le régime de droit commun jusqu'à le rendre très incitatif à l'investissement. Mais encore faut-il que les règles d'imposition soient équitables, claires et transparentes pour cimenter l'engagement commun des contribuables vis-à-vis de leur devoir fiscal.

BEN ARFA Affet

benarfaaffet.ieq@mcdi.gov.tn



email : ieq@mcdi.gov.tn
 Site web : www.ieq.nat.tn
 Tél. : (+216) 71 802 044
 Fax : (+216) 71 787 034

Rédaction :

Institut Tunisien de la Compétitivité
 et des Etudes Quantitatives
 27 Rue de Liban , 1002 Tunis Belvédère
 République Tunisienne

Directeur de la publication :

Habib ZITOUNA

Responsable :

Affet BEN ARFA

Diffusion :

Direction de la documentation,
 de la formation et de la coopération

Cette Tribune est publiée sous la responsabilité de la direction générale de l'ITCEQ. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.